



COMMUNIQUE A LA PRESSE, le 22 février 2010

La CLEF participera à la 54^e Commission du Statut des femmes à l'Onu à New York

La Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) et ses associations membres, Association Française des Femmes Diplômées des Universités, Fédération Française de Business & Professional Women (BPW), Femmes Solidaires, Forum Femmes Méditerranée, Regards de Femmes auxquelles s'associent le Centre national d'Information des femmes et des familles (CNIDFF) et la Coordination française de l'Association des Femmes de l'Europe méridionale (AFEM) seront présentes à la 54^e Commission du statut des femmes à l'ONU à New York, du 1^{er} au 12 mars, où sera évaluée la mise en œuvre par les Etats de la Plate-forme d'action de Pékin, 15 ans après.

La Plate-forme d'action de Pékin fournit un cadre universel pour l'émancipation et l'autonomie des femmes dans le monde entier. Sa mise en œuvre pleine et entière est essentielle pour que l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes ne reste pas un idéal à atteindre mais soit effective. La corrélation entre le degré de développement et l'égalité entre les femmes et les hommes dans un Etat est évidente. Elle doit être exigée partout comme préalable au soutien de l'ONU aux Etats.

La CLEF a rédigé un rapport alternatif à celui de la France dans lequel elle rappelle:

- 1- **Les attaques contre les droits et la dignité des femmes**, sous couvert de respect de traditions, de coutumes ou de pratiques religieuses. Le Programme d'Action de Pékin affirme que **« Les aspects nocifs de certaines pratiques traditionnelles, coutumières ou modernes qui violent les droits de la femme doivent être interdits et éliminés »**.

Il faut donc réaffirmer que **la liberté de conscience, droit humain fondamental, a pour corollaire immédiat la neutralité des Etats** par rapport aux options philosophiques ou aux croyances des personnes, c'est-à-dire la laïcité. La maîtrise par les femmes de leur corps, l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse sont des droits fondamentaux pour toutes les femmes.

- 2- La priorité d'**une éducation non patriarcale, pour les filles et les garçons**, indispensable pour que les filles aient accès à leur autonomie et à leur émancipation, Elle permettra l'accès des filles à tous les domaines d'activités professionnelles et la lutte contre les violences sexuelles.

Pour apprendre aux filles et aux garçons à vivre ensemble dans le respect mutuel, l'école ne doit être inféodée à aucune idéologie politique ou religieuse C'est la raison de la loi française contre les signes religieux à l'école de 2004, qui protège les fillettes et adolescentes contre toute humiliation, subie ou « choisie ».

- 3- La priorité à accorder à la lutte contre les violences envers les femmes, **obstacle fondamental** à la réalisation de l'égalité femmes-hommes et **violation des droits humains** des femmes.

Toutes les formes de violence envers les femmes, menaces, dommages ou harcèlement physiques, sexuels ou psychologiques, y compris la prostitution et la traite, **sont la manifestation des traditions patriarcales**.

Les programmes d'action contre les violences envers les femmes et les fillettes doivent lutter contre les **violences d'origine coutumière**, telles que les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, et les crimes dits « d'honneur », contraires aux droits humains.

- 4- La nécessité de défendre **les revendications des femmes en tant que telles et de ne pas les noyer** dans d'autres discriminations, inacceptables évidemment, mais catégorielles.

- 5- L'issue de la crise économique et financière **passera par l'émancipation des femmes dans tous les domaines**, y compris économiques, pour aboutir à la parité entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de prise de décision.

La CLEF fera partie de la délégation officielle de la France à l'ONU. Elle organisera le 5 mars un atelier sur « **Les avancées des droits des femmes dans le monde depuis 1948 et les menaces actuelles de régression.** »

Contact presse : Michèle Vianès 06 84 06 23 28 ou Olga Trostiansky 06 77 02 71 26

P.J. 3
Rapport alternatif
Déclaration écrite
Programme de l'atelier